



Décider devient facile.

Marchés publics, agir avant toute publicité pour augmenter ses chances de succès

Contrairement à certaines idées reçues, les entreprises ont le droit, en toute légalité, de démarcher les acheteurs publics en amont d'une mise en concurrence. Cela permet notamment de présenter des solutions innovantes que l'acheteur public pourra ensuite intégrer ou autoriser dans son cahier des charges.

Les principes

- Aucun principe n'interdit à une entreprise de se présenter à un acheteur public avant une mise en concurrence.
- Une entreprise a le droit de présenter ses références, ses techniques ou solutions et ses tarifs si elle le souhaite.
- Ces présentations peuvent être utilisées par l'acheteur public afin d'affiner la détermination de ses besoins et de construire son cahier des charges.
- Une entreprise peut participer aux études préalables au lancement d'un marché et candidater à ce même marché.

Les précautions

- Les prescriptions techniques requises par un acheteur public ne doivent pas correspondre exclusivement à la solution d'une entreprise déterminée.
- Aucun engagement ne peut être signé avant le lancement d'une consultation.
- Dès le lancement d'une publicité, seules les demandes de renseignements complémentaires, auprès de l'acheteur public, demeurent possibles.

SVP

Vincent Lesconnec

Directeur Secteur public / Acteurs publics

Pour augmenter vos chances de succès, Vecteur Plus et SVP vous proposent une offre adaptée, l'option plus « Assistance marchés publics ». Pour plus d'informations, appelez-nous au 0 811 56 12 34.

En savoir plus sur SVP :

SVP propose des services d'information permettant aux dirigeants et aux décideurs d'obtenir les réponses dont ils ont besoin au quotidien dans l'exercice de leurs responsabilités : ressources humaines et relations sociales ; droit et vie des affaires ; finance et fiscalité ; santé, qualité, environnement ; développement et stratégie ; commerce international ; secteur public et collectivités. Près de 30 000 utilisateurs, au sein de 7 000 entreprises et collectivités, font confiance à SVP pour faciliter et sécuriser leurs prises de décision pour mieux gérer et développer leurs activités.